

Conseil Municipal du 6 octobre 2023 – 18 h 00
PROCES VERBAL N°30

Président : I.SILHOL

Présents Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL (à 18h20),

Quorum : 12/15 puis 13/15

1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

M Bruno CASTES est élu secrétaire.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 1^{er} septembre 2023

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion 1^{er} septembre 2023.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Aucune observation n'est formulée et le PV du 1^{er} septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – Subvention BP CCAS – Délibération 2023-53

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif 2023 de la commune prévoit à l'article 657362 une subvention au budget annexe du CCAS de 1 500 €.

Il convient de délibérer afin de pouvoir verser cette subvention.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention d'un montant de 1500 € au budget annexe du CCAS.

4 – Décision modificative n°2 - Délibération 2023-54

Monsieur ZARAGOZA expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6218	Autre personnel extérieur		3 500.00
6411	Personnel titulaire		10 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		2 500.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		1 500.00
6419	Remboursements rémunérations personnel (SMACL et CPAM)	6 000.00	
74121	Dotation de solidarité rurale	5 000.00	
74127	Dotation nationale de péréquation	3 000.00	
7718	Autres produits except. opérat° gestion (vente monument cimetière)	3 500.00	
TOTAL :		17 500.00	17 500.00
Modifications d'article			
6459	Rembours charges SS et prévoyance	-1 900.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 900.00	
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	-80 000.00	
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	80 000.00	

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux		500.00
2111 - 233	Terrains nus (pumptrack achat terrain)		-5 500.00
2135	Installations générales, agencements		3 000.00
2158 - 222	Autres installat°, matériel et outillage (bât communaux)		-1 000.00
2313 - 213	Constructions (cimetière)		8 000.00
1323 - 222	Subv. non transf. Départements (rénovation bat)	5 000.00	
TOTAL :		5 000.00	5 000.00
Modifications d'article			
2312 - 213	Agencements et aménagements de terrains (cimetière)		-67 000.00
2313 - 213	Constructions (cimetière)		64 000.00
2111 - 213	Terrains nus (cimetière étude de sol)		3 000.00
2128 - 000	Autres agencements et aménagements		-5 000.00
2135 - 000	Installations générales, agencements		5 000.00

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications de crédits présentées dans la décision modificative n°2.

5 – Achat terrain Lotissement Les Près – Délibération 2023-55

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un macro-lot d'une valeur de 40 000€ dans le lotissement Les Près, à la suite de la vente commune de PERET/société GGL Aménagement. Cette vente a été réalisée sur le budget annexe du lotissement Les Près.

Étant donné que ce dernier va être clôturé en fin d'année, il convient de transférer ce terrain au budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La vente des lots du terrain communal sera phasé sur 5-6 ans.

Les lots appartenant aux consorts ne sont pas phasés.

Le début des constructions devrait avoir lieu en septembre 2024.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
----------------	-----------------	---------------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert dans le budget communal du terrain d'une valeur de 40 000 € situé dans le lotissement Les Près.

6 – Association projet santé – Délibération 2023-56

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a une convention de partenariat avec l'association Projet Santé de Fontès. L'association a pour but :

- D'œuvrer à la constitution d'une démarche fédératrice de pôle de santé dans une logique de réseau et d'esprit de solidarité ;
- D'œuvrer à la définition d'une maison ou d'un centre médical regroupant physiquement les professionnels qui le souhaitent ;
- De faciliter la constitution ou la mise en œuvre des moyens matériels ou humains dans une logique de mutualisation et de coopération entre professionnels.

Madame le Maire rappelle au Conseil que la cotisation à l'association est d'1 euro par habitant.

La convention actuelle arrive à échéance au 30 septembre 2023.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur son renouvellement.

Arrivée de P.SOULAIROL à 18h20

Il n'y aura probablement pas de médecin à temps plein sur Péret.

L'association travaille pour que Péret et les communes associées Nizas Fontès, aient un service médical.

Les médecins s'installeront à Fontès s'ils viennent.

La participation des communes sert à financer la secrétaire, le logiciel du médecin, les parutions pour rechercher un médecin, etc.

L'association veut créer un CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), financé par l'ARS mais ce sera difficilement réalisable.

Nous avons plutôt intérêt de nous rapprocher de la CPTS existante dans l'Hérault.

Si un 2^{ème} médecin est trouvé sur Fontès, il pourrait faire des permanences sur Péret.

Nous n'avons pas de bilan financier de l'association.

La commune d'Aspiran a eu un médecin grâce à la maison de retraite.

L'adhésion à la CPTS est de 100 € par an.

Nous pouvons renouveler mais avec un montant inférieur à celui demandé d'1€ par habitant.

Une subvention de 500 € est proposée.

Pour 11	Contre 1	Abstention 1
	GUIZIOU	BILHAC

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention d'un montant de 500€ à l'association projet santé pour l'année 2023-2024.

7 – Affaires en cours — affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- Madame le Maire informe le Conseil qu'elle ne se rendra pas au congrès des maires cette année. Elle s'est rendu au salon des Maires de Béziers et a rencontré les structures qui l'intéressait (Enedis, Safer, Eiffage ...). Le Département leur a annoncé que le financement des projets des communes est gelé. Seuls les projets structurants seront financés. Péret a 2 projets en attente de subvention (Embellissement du village et pumptrack).

8 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Les travaux chemin du Terras réalisés par la SEML la Pérotoise sont bien avancés (les connexions sont faites, le débit d'eau est rétabli, il manque la voirie).
- Les travaux bd de la Liberté réalisés par la CCC et la SEML la Pérotoise avancent bien.
- Le Forage aux Condamines aura lieu le 10 octobre

9- Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement.

- Le repas des aînés aura lieu le 7 décembre (62 ans).
- Madame SOULAIROL s'est rendue à une journée de présentation des projets du 3^{ème} âge organisée par le Département. Les dossiers sont à déposer avant le 5 novembre.
- La remise des chèques à la ligue contre le cancer pour octobre rose aura lieu le 22 novembre.

10 - Informations au Conseil Municipal

Décisions du Maire

a) Déclaration d'intention d'Aliéner - Non exercice du droit de préemption

Date	Type		Adresse	PLU
23/08/2023	bâti		LA CABONNE	A
			LA CABONNE	
			LES VIGNALS	
			LES VIGNALS	
14/08/2023	bâti	5	chemin du Roucan	UC

b) Autres Décisions

Néant

11 - Questions diverses

- Monsieur GUIZIOU donne un compte rendu de la réunion des associations qui s'est déroulée dans la semaine. Elle s'est bien passée, il n'y a pas eu de réclamation, les demandes de la mairie ont été entendues.

Fin de la séance à 19h20.

Le secrétaire
Bruno CASTES

Le Maire
Isabelle SILHOL